



**Liste indicative des informations à fournir  
dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas  
préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale**  
*Article R. 122-17-I du code de l'environnement*

**Examen au cas par cas pour un PPRN**

Imprimé téléchargeable sur le site <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom de la personne publique responsable du PPRN

Préfet du département de l'Hérault

Service en charge de l'élaboration du PPRN

DDTM34 / SER – PRNT

**1. Caractéristiques du PPRN**

**Procédure concernée**

Est-ce une élaboration ?  Oui  Non

Est-ce une révision d'un PPRN existant ?  Oui  Non **MODIFICATION**

Si oui, préciser la date d'approbation du PPRN : 21/03/2005

Quels sont les zonages existants ?

Sur l'emprise du périmètre modifié, zone bleue de précaution forte B1

Quelles sont la raison et la caractérisation de cette modification ?

Par arrêté préfectoral n° DDTM34-2013-10-03502 en date du 10 octobre 2013, la commune de Montferrier-sur-lez a été autorisée à réaliser un défrichement de 8 664 m<sup>2</sup> sous réserve du maintien de cette surface en état débroussaillé afin d'aménager une chambre funéraire. Les travaux ont été réalisés.

Devant ce changement justifiant une réduction pérenne de l'aléa feu de forêt, il est nécessaire de faire une modification du zonage réglementaire du PPRif afin de prendre en compte le défrichement de cette zone que la commune s'est engagé à maintenir en état débroussaillé.

**2. Caractéristiques de la zone susceptible d'être touchée et les incidences potentielles du PPRN**

**21. informations disponibles sur le phénomène naturel et le niveau d'aléa**

Quels sont les phénomènes naturels concernés ?

L'incendie de forêt

Quelles sont les informations disponibles sur le risque ?

*préciser les cartographies existantes : atlas des zones inondables, territoire concerné par un risque important d'inondation-TRI, données de l'évaluation préliminaire des risques ...*

Le PPRif approuvé en 2005 a été établi sur la base d'une étude réalisée par l'Office National des Forêts en octobre 2001 visant à réaliser un zonage spatial du risque incendie de forêt. L'aléa feux de forêt est calculé par le produit de trois facteurs :

- L'indice de combustibilité (IC) qui va représenter la proportion à la combustion d'une zone ;
- L'indice de biomasse (IB) qui va représenter la quantité de matière pouvant alimenter la combustion ;
- L'indice topomorphologique (IM) qui va représenter l'influence de l'espace sur le développement de l'incendie.

Cette cartographie aléa a ensuite été croisée avec une cartographie des enjeux, à savoir le type d'habitat dans la zone considérée.

En pièces jointes :

- Plan de zonage du PPRif approuvé.

Quel est le potentiel de population susceptible d'être touché ?

Actuellement, la zone concernée n'est pas une zone habitée. À terme, il s'agira d'une zone abritant un ERP de 5e catégorie. (Chambre funéraire)

**Quelles sont les activités économiques concernées, les surfaces ouvertes à l'urbanisation inondables ?**

Actuellement, il s'agit d'une zone forestière. Les parcelles concernées ne sont pas exploitées économiquement. À terme, la zone abritera un service public funéraire. Un bâtiment de 700m<sup>2</sup> d'emprise avec trois salons d'accueil de 306m<sup>2</sup>.

**Quelles sont les infrastructures (de transport ou réseaux) susceptibles d'être touchées ?**

Voirie Communale.

**Quel est l'historique des derniers événements ?**

*par exemple date des dernières et/ou principales inondations, arrêtés de catastrophe naturelle ....*

13 incendie depuis 1973 de petites emprises sauf celui du 7 mars 1973 de 150ha qui n'a malheureusement pas été cartographié. Le dernier en date, du 16/08/1988, a ravagé une surface de 1 000m<sup>2</sup>.

**Quelle est l'indication des dommages constatés ?**

Aucune cartographie n'a été réalisée sur les zones impactées.

**22. Autres enjeux environnementaux du périmètre concerné par le PPRN et du territoire susceptible d'être impacté**

Il convient de prendre en compte pour cette analyse l'ensemble du territoire susceptible d'être impacté : périmètre concerné par le PPRN, mais aussi zones potentiellement impactées.

**Quel est le périmètre des communes dans la zone susceptible d'être touchée ?**

*joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN*

**Quelles sont l'occupation et les vocations actuelles des sols ?**

Actuellement, la zone est une zone boisée qui vient d'être défrichée.

**Le territoire susceptible d'être touché est-il couvert en totalité ou en partie par des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) ?**

*préciser les documents concernés et leur état d'avancement.*

PLU approuvé.

SCOT de l'agglomération de Montpellier

**Ces documents sont-ils approuvés, en cours d'élaboration ou de révision ?**

PLU avec une révision approuvé le 25/01/2007. Deux modifications en 2008 et 2009.

SCOT approuvé le 17 février 2006, mis en révision

**Sur quelle surface totale de la zone concernée par la prescription ?**

La zone est entièrement couverte.

**Les documents existants ou en cours d'élaboration/révision prennent-ils (prendront-ils) en compte le risque selon les mêmes critères que le futur PPRN ?**

Conformément à l'article R 123-22 du code de l'Urbanisme, le PLU devra être mis à jour dans le mois suivant la modification du PPRif, valant servitude d'utilité publique.

**Ces documents ont-ils fait ou feront-ils l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur élaboration ou de leur révision ?**

Le SCOT de Montpellier est soumis à l'obligation d'évaluation environnementale.

Le PLU de Montferrier-sur-Lez n'est pas soumis à évaluation environnementale.

**Comment se caractérise la pression de l'urbanisation sur le territoire ?**

*définie par exemple par le nombre de permis délivrés annuellement accordant une création ou une extension de surface et sur une période de référence de cinq ans par exemple, ou par la consommation d'espaces sur une période de référence*

La commune se situant dans la première couronne périphérique de Montpellier, elle a subi depuis les cinquante dernières années une explosion importante de sa population (300 % sur la période de 1968 à 2000 source INSEE). Depuis le début du troisième millénaire, cette pression s'est relâchée un peu, en partie dû à la nature pavillonnaire des habitations qui y ont été construites et du manque d'espace encore disponible pour la construction de logement.

**Quels sont les zonages environnementaux (autres que relatifs aux risques) dans le périmètre du PPRN ou dans la zone potentiellement touchée ?**

*préciser en particulier l'existence de ZNIEFF, parc national, parc naturel marin, parc naturel régional, réserve naturelle, arrêté de biotope, zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, périmètre de protection rapprochée de captage d'AEP, site inscrit ou classé, site Natura 2000.*

*caractériser ces secteurs d'intérêt écologique et patrimonial, leur faune et leur flore vis-à-vis de leur sensibilité à l'aléa considéré...*

La commune est traversée par la ZNIEFF (de type 1) Rivières du Lirou et du Lez, mais la zone de modification n'est pas situé dans le périmètre de cette ZNIEFF ni en bordure.

La commune est également traversée par la zone Natura 2000 liée au site d'intérêts communautaires du LEZ, mais, là encore, la zone de modification n'est pas situé dans son périmètre ni en bordure.

5 sites de captages sont présents sur la commune, elle est donc soumise en grande partie aux règles applicables en périmètre de protection rapproché et éloigné (PPR/PPR). En ce qui concerne la zone impactée par la modification, elle est située en PPE.

**La zone susceptible d'être touchée est-elle concernée par un SAGE ?**

La commune est concernée par le SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens approuvé le 29/07/2003 en cours de révision. Projet validé en janvier 2014, consultation réglementaire en cours.

***Si oui, celui-ci concerne-t-il tout ou partie du périmètre du PPRN ?***

***Prend-il en compte les risques d'inondation dans son règlement ?***

**La zone susceptible d'être touchée contient-elle des éléments constitutifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?**

Le SRCE est en cours d'élaboration.

***Si oui, lesquels sont-ils sensibles aux inondations ?***

**Quels sont les impacts directs et indirects, positifs et négatifs, cumulés, qui sont potentiellement induits par le PPRN à prescrire ?**

Modification ponctuelle du PPRif approuvé en 2005 pour permettre la prise en compte du défrichement autorisé par l'arrêté préfectoral n° DDTM34-2013-10-03502 en date du 10/10/2013.

Les travaux réalisés et l'engagement du maintien en état débroussaillé permet de justifier de la réduction pérenne de l'aléa incendie de forêt sur cette zone.

**3. Annexes cartographiques**

*joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN et le cas échéant toute autre carte utile (enjeux environnementaux, zonages du document d'urbanisme,....).*

- Plan de situation du périmètre modifié
- Zonage après le projet de modification
- Arrêté autorisant le défrichement